

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/02/2019

Présents : -Mrs CLABAUT - DOYEN - GRIZOU - JACQUET - MONVOISIN - VANHECKE - VEREECKE
- Mmes BAUDRILLARD - DOGNY - LEROUX - MAUCORT - VIGNERON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mmes PAROÏELLE - SZYDLOWSKI Mr GUENARD

Absent non excusé : Mme FELTEN Mr MATER

Mme PAROÏELLE a donné pouvoir à Mme MAUCORT

Mr GUENARD a donné pouvoir à Mr CLABAUT

Mme BAUDRILLARD a été nommée secrétaire.

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire demande si il y a des observations sur le compte-rendu de séance de la précédente réunion : aucune observation.

***.Compte Administratif 2017 - Commune** **14 Pour**

Monsieur DOYEN présente le Compte Administratif de la Commune qui présente un résultat global positif de **615 459,66 €**

***.Compte Administratif 2017 – Service Eau / Assainissement** **14 Pour**

Monsieur DOYEN présente le Compte Administratif du Service Eau / Assainissement qui présente un résultat global positif de **78 422,71 €**

***.Compte Administratif 2017 – Budget annexe lotissement** **14 Pour**

Monsieur DOYEN présente le Compte Administratif du Budget Annexe lotissement qui présente un résultat global positif de **221 474,53 €**

***.Compte de gestion 2018 - Commune** **14 Pour**

Suite aux explications de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Les membres du Conseil Municipal,

- Approuvent le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par Monsieur ROUE, receveur municipal, qui est rigoureusement identique au compte administratif de l'exercice 2018 d'où un excédent de fonctionnement de **1 058 707,05 €** et un déficit d'investissement de **264 687,39 €** représentant un excédent global de **794 019,66 €**

***.Compte de gestion 2018 – Eau / Assainissement** **14 Pour**

Suite aux explications de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Les membres du Conseil Municipal,

- Approuvent le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par Monsieur ROUE, receveur municipal, qui est rigoureusement identique au compte administratif de l'exercice 2018, d'où un excédent d'exploitation de **90 004,79 €** et un déficit d'investissement de **11 582,08 €** représentant un excédent global de **78 422,71 €**

***.Compte de gestion 2018 – Budget annexe lotissement** **14 Pour**

Suite aux explications de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Les membres du Conseil Municipal,

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/02/2019

Présents : -Mrs CLABAUT - DOYEN – GRIZOU – JACQUET - MONVOISIN – VANHECKE - VEREBECKE
- Mmes BAUDRILLARD – DOGNY – LEROUX - MAUCORT - VIGNERON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mmes PAROÏELLE – SZYDLOWSKI Mr GUENARD
Absent non excusé : Mme FELTEN Mr MATER
Mme PAROÏELLE a donné pouvoir à Mme MAUCORT
Mr GUENARD a donné pouvoir à Mr CLABAUT

Mme BAUDRILLARD a été nommée secrétaire.

- Approuvent le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par Monsieur ROUE, receveur municipal, qui est rigoureusement identique au compte administratif de l'exercice 2018 d'où un excédent d'investissement de **4 771,34 €** et un excédent de fonctionnement de **40 865,19 €** représentant un excédent global de **45 636,53 €**.

***.Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 – Budget Communal**

14 Pour

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement exercice 2017 reporté de :	735 048,52 €
- un excédent de fonctionnement exercice 2018 de :	323 658,53 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	1 058 707,05 €
- un déficit d'investissement exercice 2017 reporté de :	131 596,28 €
- un déficit d'investissement 2018 :	133 091,11 €
Soit un déficit d'investissement de :	264 687,39 €
- Dépenses d'investissement des restes à réaliser de :	178 560,00 €
Soit un besoin de financement de :	443 247,39 €

- décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

AFFECTATION A LA SECTION INVESTISSEMENT (1068).....	443 247,39 €
AFFECTATION DU SOLDE DISPO A LA LIGNE 002 (recettes)	615 459,66 €
REPORT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 (dépenses).....	264 687,39 €

***.Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 – Service Eau /**

Assainissement

14 Pour

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation exercice 2018 de :	38 583,27 €
- un excédent d'exploitation reporté 2017 de :	51 421,52 €
Soit un excédent d'exploitation cumulé de :	90 004,79 €
- un déficit d'investissement 2017 de :	6 375,69 €
- un déficit d'investissement 2018 de	5 206,39 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de :	11 582,08 €
Soit un besoin de financement de :	11 582,08 €

- décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

AFFECTATION A LA SECTION INVESTISSEMENT (1068).....	11 582,08 €
AFFECTATION DU SOLDE DISPO A LA LIGNE 002 (recettes)	78 422,71 €
REPORT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 (dépenses)...	11 582,08 €

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/02/2019

Présents : -Mrs CLABAUT - DOYEN – GRIZOU – JACQUET - MONVOISIN – VANHECKE - VEREECKE
- Mmes BAUDRILLARD – DOGNY – LEROUX - MAUCORT - VIGNERON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mmes PAROÏELLE – SZYDLOWSKI Mr GUENARD
Absent non excusé : Mme FELTEN Mr MATER
Mme PAROÏELLE a donné pouvoir à Mme MAUCORT
Mr GUENARD a donné pouvoir à Mr CLABAUT

Mme BAUDRILLARD a été nommée secrétaire.

***.Modification statuts de la C.C.V.P.A.**

14 Pour

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 novembre 2018 relative à la Modification des Statuts de la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne »;

Vu les statuts modifiés annexés à la dite délibération ;

Considérant qu'il est nécessaire pour le conseil municipal de délibérer sur cette modification des statuts, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-17,

Considérant qu'à compter de la date de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au Maire de chacune des communes membres, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée et qu'à défaut de délibération dans ce délai sa décision est réputée favorable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 novembre 2018 et les statuts annexés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à la présente délibération et à procéder à la notification de la présente délibération au Président de la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne ».

***.Bail à usage d'habitation 6, rue Victor Hugo**

14 Pour

Madame LEFEVE Myriam, locataire du logement communal situé 6, rue Victor Hugo, quitte le logement au 1er avril 2019.

Suite à la demande de Mme LEJEUNE Lucie et de Mr LEFEVRE Anthony,

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- Décide de fixer le loyer mensuel à **370,00 €** à compter du 1^{er} avril 2019
- Décide de louer le logement à Mme LEJEUNE Lucie et à Mr LEFEVRE Anthony
- Demande une caution s'élevant à un mois de loyer ainsi qu'une caution solidaire
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail qui sera établi pour une durée de un an à compter du 1^{er} avril 2019, renouvelable par tacite reconduction.

***.Subvention Musée de la Forêt**

13 Pour / Mr MONVOISIN ne participe pas

Vu la demande de subvention adressée par Monsieur le Président de l'association de gestion du Musée de la Forêt,

Vu le compte d'exploitation 2018 présenté par Monsieur le Président de l'association,

Vu le budget prévisionnel proposé,

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'aider l'association de gestion du Musée de la Forêt afin que la mission d'intérêt public d'ouverture du Musée de la Forêt au public soit possible.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie entre la Commune et le Musée de la Forêt concernant le versement d'une subvention de **40 000,00 €**.
Un 1^{er} versement de **6 500,00 €** aura lieu en février puis par demande écrite du Président de l'association de gestion de Musée de la Forêt.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/02/2019

Présents : -Mrs CLABAUT - DOYEN – GRIZOU – JACQUET - MONVOISIN – VANHECKE - VEREECKE
- Mmes BAUDRILLARD – DOGNY – LEROUX - MAUCORT - VIGNERON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mmes PAROÏELLE – SZYDLOWSKI Mr GUENARD

Absent non excusé : Mme FELTEN Mr MATER

Mme PAROÏELLE a donné pouvoir à Mme MAUCORT

Mr GUENARD a donné pouvoir à Mr CLABAUT

Mme BAUDRILLARD a été nommée secrétaire.

*Création d'un contrat saisonnier.

14 Pour

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2,

Monsieur le Maire propose de créer un contrat saisonnier afin d'assurer l'entretien du Musée de la Forêt durant la période estivale.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Décide de créer un contrat saisonnier de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2019 afin d'assurer l'entretien du Musée de la Forêt durant la période estivale.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

*.Retrait délibération du 30/11/2018 – Tarif vérification branchement

14 Pour

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-87-D du 30 novembre 2019

Vu le courrier BCLI/NP/2019/39 du 1er février 2019 de la Préfecture des Ardennes,

Vu la réponse ministérielle n°46680 JOANQ-17 de mars 2015,

Lors de la séance du 30 novembre 2018, le Conseil Municipal avait institué un tarif pour la vérification des branchements assainissement.

La Préfecture a informé Monsieur le Maire que ce tarif ne pouvait pas être institué par une délibération du Conseil Municipal mais par arrêté municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de retirer la délibération n°2018-87-D du 30 novembre 2018.
- Propose à Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal pour instituer la redevance.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire explique aux élus que des travaux d'aménagement de l'étang « Guerrier » devraient être réalisés suite à la potentielle présence de tritons. Ceux-ci sont nécessaires dans le cadre du dossier « Loi sur l'eau » du futur lotissement.

- Le comité du **circuit des Ardennes** accepte de créer un sprint intermédiaire dans le centre du village lors de son passage à RENWEZ

- La potentielle acquisition de la **maison « Kémiche »** est évoquée par les élus. A l'unanimité, les élus refusent cette acquisition.

- La région Grand Est a octroyé une subvention de **18 776,00 €** pour la création du **parcours Sport Santé rue Sainte Catherine.**

- Monsieur BOULANGER a acheté le **garage rue des Ecoliers**, il souhaite clôturer sa propriété et demande à la commune une participation car l'accès est commun. Les élus acceptent à l'unanimité.

- Monsieur VEREECKE fait le point sur les **travaux en cours chemin du Berceau.**

- Monsieur JACQUET annonce que le **W.C. handicapé à l'école** est créé.

La séance est levée à 22 H 15